

La liste noire des sites d'arnaque de l'ADC France



Nous travaillons activement sur les sites proposant d'investir dans tous les domaines afin d'examiner les propositions.

Vous allez retrouver plus de **1200 sites** qui nous ont posé problème ! Nous travaillons activement sur les placements atypiques depuis mars 2015. Dans ce cadre, notre association effectuée de nombreuses recherches pour découvrir la réalité des propositions mirifiques qui sont envoyées aux consommateurs.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous nos conseils pour éviter de se faire escroquer :

<https://www.adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Nous continuons des investigations sur plus de 40 autres sites qui seront ou non ajoutés selon les résultats que nous aurons. Le fichier sera enrichi au fur et à mesure de l'évolution du dossier. Nous utilisons des liens raccourcis. Cela ne change rien pour l'accès à l'article.

Nancy, le 07/03/2021 :

Nous avons dépassé le chiffre de 1200 sites enquêtés !!!

Nous publions la liste actualisée de notre liste noire qui va vous permettre de découvrir l'ampleur de nos recherches.

La liste noire des sites d'arnaques de l'ADC FRANCE au 7 mars 2021

Chaque site cité a un lien qui mène directement à la page où il est mentionné. Le nom de la page est indiqué sauf « autres recherches ». Les sites concernées par cette page sont intéressants mais nous ne disposons pas d'assez de documents ou de renseignements pour les ajouter dans des pages nominatives.

Par contre, dès que nous avons assez de renseignements, une page est ouverte. Un lien est mis qui renvoie vers celle-ci. Bien évidemment, cela évoluera avec le temps.

Il est à noter que nous publions les sites en Français. Nous avons trouvé au hasard de nos recherches une multitude en anglais, d'autres en arabe, en polonais, en hongrois, en slovaque, en japonais, en russe... Il s'agit bien d'une gigantesque arnaque internationale.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://www.adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-l-es-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://www.adcfrance.fr/agir-avec-ladc/devenir-adherent/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5
Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.